

PROJET DE LOI

rejeté

SÉNAT

le 4 novembre 1981 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

PROJET DE LOI

de finances rectificative pour 1981.

Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1981.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 385, 447 et in-8° 45.

Commission mixte paritaire : 478, 481 et in-8° 54.

Sénat : 1^{re} lecture : 19, 32 et in-8° 9 (1981-1982).

Commission mixte paritaire : 42 (1981-1982).